



# Cahier des charges de l'épreuve collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2017



## ARTICLE 1 - Objet

Dans un établissement d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers, une ou plusieurs équipes proposent, sur un **support libre, déclinable en d'autres supports** (déclinaison à expliciter clairement), une « chronique » (articles, photos, vidéos, post réseaux sociaux, ... ) pour une **période d'un an** avec une **périodicité à définir** sur le thème suivant :

### Chronique de l'élevage ovin moderne.

*L'organisation se réserve le droit de refuser tout projet ne correspondant pas à ce thème.*

Le projet est un **produit fini et complet** (ex : pour une chronique mensuelle, nous fournir les 12 supports finis pour assurer la communication sur l'année) **diffusable facilement tel quel partout en France** et destiné à un **public agricole, allant de l'élève à l'exploitant agricole**.

L'équipe proposera un **titre** pour sa chronique.

Chaque équipe devra présenter le **support réalisé** ainsi que son **plan de valorisation** incluant les déclinaisons possibles du support présenté.

## ARTICLE 2 - Projet

**Chaque projet sera présenté lors de la sélection régionale et/ou interrégionale.**

Il devra revêtir la forme et le titre choisis par l'équipe et annoncés lors du dépôt de candidature, qui devra être réalisé au plus tard 1 mois avant la date de la finale régionale, sauf demande spécifique de l'animateur du Comité d'Orientation Ovin Régionale (C2OR).

## ARTICLE 3 – Composition des équipes

Une équipe peut être composée d'apprenants de classes différentes, mais tous les coéquipiers seront issus du même établissement d'enseignement agricole.

Un enseignant devra coordonner le projet pour chaque équipe et accompagner les apprenants lors de la manifestation.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 24/02/2017 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur classe à la finale nationale.

#### **ARTICLE 4 – Sélection des projets pour la finale nationale**

Chaque projet sera présenté lors de la sélection régionale et/ou interrégionale.

Un jury désigné par le C2OR définira le meilleur travail dans chacune des 5 inter-régions : **Ouest** (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), **Nord-Est** (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts de France, Grand Est, Ile de France), **Sud-Est** (PACA, Auvergne-Rhône-Alpes), **Sud** (Occitanie), **Sud-Ouest** (Nouvelle-Aquitaine).

Chaque C2OR se charge d'organiser sa finale selon ses propres modalités, afin de sélectionner le meilleur projet parmi ceux présentés.

L'équipe vainqueur du trophée interrégional (ou régional pour les C2OR composés d'une seule région) gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (2 apprenants + 1 accompagnateur ou 3 apprenants) afin de concourir à la finale nationale des Ovinpiades collectives des Jeunes Bergers.

Les autres membres du groupe et/ou de la classe pourront se déplacer mais cela à leurs frais.

Cinq projets seront donc présentés le **samedi 25 février 2017** au Salon International de l'Agriculture, à Paris. **Le support du projet présenté lors de la finale nationale ne pourra pas être différent de celui présenté lors de la sélection régionale/inter-régionale des Ovinpiades des Jeunes Bergers.**

#### **ARTICLE 5 - Forme d'expression du projet**

L'objectif est de pouvoir alimenter régulièrement les supports de communication de filière ovine, site internet, réseaux sociaux, blogs, ... . La déclinaison du support présenté doit également permettre de communiquer plus largement sur la modernité de l'élevage ovin au travers d'autres canaux de communication, notamment de la presse écrite, audio, télé, ... .

ET

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront **de 5 minutes maximum** pour se mettre en place, puis **d'un temps maximum de 7 minutes** pour présenter leur projet, suivi de **7 minutes réservées aux questions** du jury.

#### **ARTICLE 6 – Date de la présentation**

Cinq projets seront présentés le samedi 25 février 2017 entre 12h00 et 14h00 au Salon International de l'Agriculture, à Paris.

La date limite pour envoyer les projets à INTERBEV Ovins au national est fixée au **lundi 6 février 2017**.

## ARTICLE 7 - Déroulement de la présentation

Chaque équipe retenue pour la finale nationale présentera son projet sur le ring ovin du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Le matériel à sa disposition est le suivant : un espace de présentation avec podium (ring de présentation des concours ovins du Salon de l'Agriculture et tribunes), un écran géant, 2 microphones, une régie son et vidéo (possibilité de diffuser des vidéos, des diaporamas, des enregistrements sonores, de la musique).

La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu sur le ring ovin, le samedi 25 février 2017 en fin d'après-midi. **La présence des cinq équipes interrégionales est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.**

## ARTICLE 8 – Jury

Le jury sera composé au minimum de 3 personnes :

- un représentant d'Interbev Ovins
- un représentant de la Fédération Nationale Ovine
- un responsable Communication dans le secteur agricole

Remarque : la composition du jury pourra être modifiée selon la disponibilité des jurés

## ARTICLE 9 - Evaluation des projets

Les membres du jury évalueront les projets des équipes à partir de la grille de notation jointe.

## ARTICLE 10 - Prix

Le meilleur projet national sera récompensé par une contribution financière d'un montant de **2.000 €** net de taxe pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.

## ARTICLE 11 - Prise en charge financière par INTERBEV Ovins

### *Frais de transport*

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **2 élèves ainsi que ceux d'un seul accompagnateur par inter-région, ou de 3 élèves.**

- Voyage en train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en **seconde classe** par candidat et accompagnateur,
- **OU** Voyage en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, **dans la limite d'une voiture par délégation inter-régionale servant au co-voiturage des candidats de l'inter-région.**

### ***Hébergement et restauration (organisés par INTERBEV Ovins)***

- Déjeuner du samedi 25 février 2017 : les élèves et leur accompagnateur peuvent retirer un panier pique-nique au stand INETREBV Ovins / Inn'Ovin.
- Dîner du samedi 25 février 2017 : un dîner ou cocktail dînatoire sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, suite à la remise des prix le samedi 25 février 2017, sur le site du Salon International de l'Agriculture, à raison de **3 personnes par projet d'ovinpiades collectives**.
- Nuit du samedi au dimanche : INTERBEV Ovins organise l'hébergement des délégations inter-régionales au CISP Kellermann - 17, boulevard Kellermann - 75013 Paris <http://www.cisp.fr>
- Petit-déjeuner du dimanche 26 février : CISP Kellermann

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leur déplacement (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge.**

### **ARTICLE 12 - Assurances et responsabilités**

- 1- Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurance concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.
- 2- En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

### **ARTICLE 13 – Droits d'utilisation et diffusion**

Toutes les équipes ayant participé aux épreuves collectives régionales s'engagent à transmettre leurs travaux aux animateurs des C2OR et à les mettre gracieusement à disposition des organisateurs. Interbev Ovins et ses partenaires dans l'organisation de l'événement, se réservent le droit d'utiliser les projets pour leurs actions de promotion et de valorisation de la filière ovine (plaquettes, brochures, CD, DVD, diffusion sur Internet, stand..) dans une durée de 10 ans après réception du projet, sans que les participants ou leurs établissements puissent demander une rémunération d'aucune nature.

**NB. Les supports présentés doivent pouvoir être réutilisés ; aussi les porteurs de projets devront être en mesure de certifier que tous les supports visuels utilisés sont libres de droits et respectent bien les conditions règlementaires, sanitaire et de bien-être animal.**

### **ARTICLE 14 - Cession du droit à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les Ovinpiades des Jeunes Bergers, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **ARTICLE 15**

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de s'inscrire implique pour les participants (candidats et encadrants) l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Grille de notation de l'épreuve collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2017

**Etablissement :**

**Classe :**

**Région :**

- ▶ Entourer sur la grille les valeurs correspondant à l'intervention
- ▶ Mesure temps : du début de l'intervention à la fin des questions (7 minutes + 7 minutes)
- ▶ **En cas de support visuel présentant des animaux**, l'équipe doit s'assurer que les conditions règlementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les animaux doivent être identifiés au moyen d'une boucle électronique et lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m<sup>2</sup> par brebis doit être respectée. **Tout projet ne respectant pas l'ensemble de ces conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.**

<b>Construire un argumentaire et proposez une chronique de l'élevage ovin moderne</b> (Support libre)	Compréhension du sujet et de son objectif	0	0.5	1	1.5	2
	Clarté des messages	0	0.5	1	1.5	2
	Cohérence des messages	0	0.5	1	1.5	2
	Qualité du support	0	0.5	1	1.5	2
	Adéquation entre l'argumentaire et le support présentés	0	0.5	1	1.5	2
<b>/10</b>						
<b>Plan de valorisation</b>	Pertinence du plan de valorisation présenté et adaptation au public cible (public agricole, allant de l'élève à l'exploitant agricole)	0	0.5	1	1.5	2
	Le support présenté est diffusable tel quel	0	0.5	1	1.5	2
	Le support présenté est diffusable sur l'ensemble du territoire français	0	0.5	1	1.5	2
<b>/6</b>						
Echanges avec le jury	Réflexion et méthodologie ayant guidé le travail de l'équipe	0	0.5	1	1.5	2
	Qualité de la présentation	0	0.25	0.5		
	Motivation des candidats	0	0.25	0.5		
	Réponse aux questions du jury	0	0.25	0.5	0.75	1
<b>/4</b>						
<b>/20</b>						

Le temps n'est pas pénalisant cependant le jury doit :

- informer les candidats lorsque la présentation atteint 6 min « Il vous reste 1 minute »
- couper la présentation au bout des 7 minutes imparties
- ne pas dépasser 7 minutes de questions.
- Les questions du jury doivent obligatoirement intégrer la démarche de l'équipe, sa réflexion et sa méthodologie